

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.9 prise de participation

Prise en charge loyer cabinet médical

DATE DE CONVOCATION
12 décembre 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 25
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 23

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

mis en ligne le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251218-2025-12-86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025

Publication : 02/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-12-86

L'an deux mil vingt cinq
le dix huit décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme LAMBERT – Mme BOSQUIER – M. BULARD

Excusés ayant donné pouvoir

M. BRUNET a donné pouvoir à M GESLIN Francis
M MIZABI a donné pouvoir à Mme VANDEL
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET
M PETIT a donné pouvoir à M SACHOT
M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme ESCLASSE
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER
Mme FRIBOULET a donné pouvoir à Mme MEZRAR
Mme LECLERC a donné pouvoir M BULARD

Excusés

M BRUNAUD
M PAUMIER

Mme Sandrine DUDOUET est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Sandrine Dudouet, Adjointe à la Maire chargée des solidarités, de l'insertion et du lien social

La santé est une des préoccupations récurrente et légitime des Français eu égard aux diverses réformes de l'hôpital public et face aux difficultés à trouver un médecin traitant dans certains territoires.

A Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les professionnels de santé installés sont nombreux:

- 7 médecins généralistes
- 6 infirmières libérales
- 2 pharmaciens
- 2 dentistes
- 1 orthophoniste
- 1 psychologue
- 1 pédicure-podologue
- 1 sage femme
- 1 kinésithérapeute
- 1 ostéopathe

Saint-Pierre-lès-Elbeuf n'est donc pas un désert médical et l'Agence Régionale de Santé ne classe pas la commune comme territoire dit « en tension ».

Pour autant, le départ annoncé cet été d'un médecin généraliste de la ville a placé de nombreux patients dans une certaine incertitude.

Un médecin remplaçant n'a pu être identifié, La Ville, avec l'appui du médecin en partance qui a conservé une partie de ses patients et de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Territoire elbeuvien (CPTS), a permis à la quasi intégralité de la patientèle de trouver un nouveau médecin traitant hors de la commune, le cabinet médical situé Allée Louise Michel n'étant pas en mesure d'absorber de nouveaux patients.

Parallèlement, la Ville s'est montrée proactive pour permettre l'installation d'un nouveau médecin généraliste.

Ainsi, en septembre dernier, Madame la Maire a reçu en mairie le directeur et la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui ont exposé les conditions de financement à réunir aujourd'hui pour favoriser l'installation des (jeunes) médecins.

En la matière, la question des locaux n'est plus une condition exclusive. En effet, les nouveaux médecins privilégient aujourd'hui le travail en réseau entre professionnels de santé. Or, il se trouve que cette dynamique de réseau n'était pas enclenchée à Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Par conséquent, le 7 octobre dernier, la Ville et la CPTS, sous l'impulsion de Madame Carine Point, pharmacienne de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, ont organisé une réunion de l'ensemble des professionnels de santé de la ville afin d'engager ensemble la réflexion d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), sur la base de témoignages de professionnels d'autres territoires.

Telles que définies par l'ARS, « les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) permettent à des médecins et autres professionnels de santé qui partagent un projet médical commun, d'avoir un exercice coordonné et regroupé. Ce mode d'exercice largement plébiscité par les jeunes professionnels contribue à maintenir et consolider l'accès à des soins ambulatoires en proximité sur les territoires fragilisés ».

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), avant d'être un lieu, sont donc avant tout une démarche collective de coordination des professionnels de santé d'un même territoire. Ainsi, on parle également de MSP multi-sites.

D'autres temps d'échanges et de travail auront lieu dans les mois qui viennent pour bâtir ce projet que la Ville soutiendra dans la limite de ses compétences.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2025 pour la reconversion du site dit « 404 » rue aux Saulniers, la Municipalité a imposé aux candidats la présence de locaux à destination de professions libérales. Le projet pré-sélectionné prévoit ainsi 250 m² de locaux en rez-de-chaussée dotés d'un parking public.

Dans l'attente de ce projet, la Municipalité souhaite favoriser l'installation d'un ou deux professionnels de santé, notamment des médecins généralistes, en proposant la prise en charge, pendant une année, du loyer du cabinet médical laissé vacant au 651 Place Mendes France, et ce à compter de janvier 2026.

Les modalités de cette prise en charge seront précisées avec EBS Habitat, bailleur propriétaire de ces locaux. Le loyer mensuel est fixé à 825€. Une provision de 10.000 euros est inscrite au BP 2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de la prise en charge pendant une année du loyer du local évoqué plus haut, et d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

mis en ligne le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251218-2025-12-86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025

Publication : 02/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

Le départ d'un médecin généraliste sur la commune ;

La disponibilité de locaux au sein du cabinet médical au 651 Place Mendes France ;

Le travail engagé pour la mise en œuvre d'une Maison de santé pluriprofessionnelle multi-sites ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver le principe de la prise en charge pendant une année du loyer du local évoqué plus haut ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

Article 3 : d'inscrire la dépense au budget primitif 2026 au chapitre correspondant.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

mis en ligne
le 02/01/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251218-2025-12-86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025

Publication : 02/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation